

Le 19 décembre 2022

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des membres du Conseil municipal de la ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue le 16 décembre 2019 à 19h00 et à laquelle étaient présents mesdames Claire Dussault, Élodie Brochu, messieurs Claude Groleau, Carol Denis, Mario Tessier et Mario Paquet formant quorum sous la présidence de monsieur Maryon Leclerc, maire.

Un avis de convocation a été expédié tel que spécifié à l'article 323 de la Loi sur les cités et villes à tous les membres du Conseil.

SM-341-12-22

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Il y a présentation du budget 2023 et du programme triennal d'immobilisations pour 2023-2024-2025 par le Maire.

SM-342-12-22

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Paquet
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil municipal adopte les prévisions budgétaires des activités financières au montant de 4 624 596,\$ incluant le remboursement des dettes du capital à long terme au montant de 359 642,\$ pour le calcul de la taxe foncière générale et des taxes spéciales.

QUE le Conseil municipal adopte les prévisions budgétaires d'investissement de 3 683 860,\$.

SM-343-12-22

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Mario Tessier
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025 soit adopté tel que présenté au montant de:

2023 :	3 683 860,\$
2024 :	5 358 500,\$
2025 :	1 105 500,\$
Total:	10 147 860,\$

QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il y a eu une période réservée pour les questions venant de l'assemblée portant exclusivement sur les prévisions budgétaires 2023 et le programme triennal d'immobilisations 2023-2024-2025.

SM-344-12-22

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**SUR LA PROPOSITION DE madame Claire Dussault
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS
PRÉSENTS**

QUE l'assemblée soit levée à 19h40.

Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Maryon Leclerc, maire

Marc-Eddy Jonathas
Directeur général/greffier-trés.

Maryon Leclerc
Maire